



**Union des Syndicats SUD du Groupe Safran**

144 boulevard de la Villette, 75019 Paris

<http://www.sud-safran.com> - [contact@sud-safran.com](mailto:contact@sud-safran.com)

Union  
syndicale  
**Solidaires**

**Mercredi 08 Juin 2016**

**Nous reproduisons un tract diffusé par nos collègues du Haillan. Ils appellent les salariés du Haillan à un rassemblement à 10h45 jeudi et vendredi devant le bâtiment de la direction. Des élus SUD St Médard y seront pour afficher notre entière solidarité et un soutien total avec nos collègues ciblés par la direction.**

## **SOLIDARITE avec vos représentants du personnel**

**Pour commencer, un Délégué Syndical Central et un Délégué du Personnel :**

Septembre et Octobre 2015, Messieurs Patrick BARBE et Jean-Pierre FONTA faisaient, à tort, l'objet d'une procédure disciplinaire pouvant aller jusqu'au licenciement. Désignés coupables avant d'être entendus, le 12 octobre 2015, la direction les sanctionnait d'une mise à pied de 5 jours. Convaincus de leur innocence, Messieurs Patrick BARBE et Jean-Pierre FONTA ont engagé une procédure au tribunal des Prud'hommes pour obtenir l'annulation des sanctions. Lors de l'entretien de conciliation au Tribunal des Prud'hommes, la direction par le biais de son avocat refusait de concilier. Par conséquent, la démarche prudhommale se traitera devant le juge.

**Ensuite, un Assistant Syndical auprès des Délégués du Personnel :**

Le 01 avril 2015, Monsieur Laurent LAGOS était nouvellement désigné comme Assistant Syndical auprès des Délégués du Personnel. Il s'agit d'un premier mandat et, selon l'accord sur le développement du dialogue Groupe Safran, il aurait dû être invité par la direction à une réunion de « prise de mandat ». Celle-ci permet d'adapter la charge de travail avec ses nouvelles activités syndicales. La direction « oublie » de mettre en place une réunion de prise de mandat, par contre elle n'oubliera pas de convoquer Monsieur Laurent LAGOS pour un entretien en vue de sanction disciplinaire. Là encore, la direction ne voudra rien entendre et, le 29 mars 2016, sanctionnera Monsieur Laurent LAGOS d'un avertissement au motif de non-respect des activités à réaliser dans un délai imparti !

**Et maintenant, un élu CHSCT et, de nouveau, un Délégué du Personnel :**

Après deux reports consécutifs, la direction convoque Monsieur Geoffrey DESPLAT pour un entretien préalable en vue de sanction disciplinaire pouvant aller jusqu'au licenciement le jeudi 09 juin 2016 à 11 heures. Geoffrey DESPLAT, nouvel élu CHSCT, n'a pas eu, lui non plus, de convocation pour un entretien de prise de mandat.

Cette même direction convoque Monsieur Jean-Pierre FONTA à un entretien préalable en vue de sanction disciplinaire le vendredi 10 juin 2016 à 11 heures.

**En 6 mois, 4 MANDATÉS SUD FONT L'OBJET DE PROCEDURES DISCIPLINAIRES**

Face à un tel constat, qui pourrait douter de la REPRESSION SYNDICALE engagée par la direction HERAKLES à l'encontre de l'organisation syndicale SUD. La direction supporte très mal la présence de SUD dans le paysage syndical HERAKLES. Pourtant SUD est représentatif sur HERAKLES parce que plus de 10% des salariés (minimum légal pour reconnaître la représentativité d'un syndicat au sein d'une entreprise) ont voté SUD.

Il faut que tous les salariés comprennent qu'au-delà des divergences d'opinions, la direction d'HERAKLES s'en prend directement aux individus. Un mandaté syndical est avant tout un salarié à part entière. La direction sanctionne, n'hésitant pas à menacer de licenciement.

**SUD appelle tous les salariés à dénoncer cette REPRESSION.**

Sud Safran / Saint Médard  
05 57 20 79 00  
[sud.snpe@snpe-syndicat.fr](mailto:sud.snpe@snpe-syndicat.fr)

Sud Safran / Le Bouchet CRB  
01 64 99 10 01  
[sud.sme.crb@sfr.fr](mailto:sud.sme.crb@sfr.fr)

Sud Safran / Le Haillan  
05 57 20 86 14  
[syndicat@sudmetaux33.com](mailto:syndicat@sudmetaux33.com)